



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2023

N° 2023 / 013

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 février 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Benoit COLIN pouvoir à Eddy LUSSIANA

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie SAULNIER

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 18	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Tour de France 2023 – Moirans-en-Montagne – Ville départ de la 19^{ème} étape Moirans-en-Montagne – Poligny – Approbation du plan de financement prévisionnel

M. le Maire rappelle que la 19^{ème} étape du Tour de France 2023 sera 100% jurassienne puisqu'elle reliera la capitale du Jouet Moirans-en-Montagne à la capitale du Comté Poligny le vendredi 21 juillet 2023.

L'organisation de cet événement sportif majeur à rayonnement international est portée par Amaury Sport Organisation, qui propose un conventionnement avec les collectivités partenaires (Département du Jura, Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Moirans-en-Montagne), la Région Bourgogne-Franche-Comté étant également partie prenante dans l'organisation de cette manifestation.

Accueillir cette 19^{ème} étape du Tour de France dans le Jura constitue un enjeu majeur pour notre département et un atout manifeste pour notre commune, ville départ.

La préparation de cet événement sera l'occasion d'engager une dynamique locale forte, en fédérant les acteurs locaux que sont les associations sportives et culturelles, les commerçants, les artisans et les entreprises, afin de proposer un moment festif et populaire à un public à la fois local et touristique.

Pour ce faire, 3 commissions ont été créées : commission logistique et technique, commission décoration et commission animation. Chacun de ces groupes de travail est chargé de préparer l'événement au cours des 5 prochains mois, en concertation avec ASO, le Département du Jura, Terre d'Emeraude Communauté et la Région BFC.

Un budget prévisionnel a été établi, afin de répondre aux enjeux techniques et festifs de l'événement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

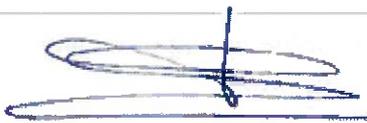
- **APPROUVE** le budget prévisionnel de cette manifestation sportive et festive comme suit :

Dépenses		Recettes	
Restauration et accueil	2 500 €	Région BFC (23%)	40 000 €
Animation / Communication / Promotion	26 000 €	Département du Jura (20%)	34 000 €
Organisation technique	144 100 € <i>Dont 108 000 € ASO</i>	Terre d'Emeraude Communauté (13%)	22 000 € <i>dont 17 000 € ASO</i>
		Commune de Moirans-en-M. (44%)	76 600 € <i>Dont 17 000 € ASO</i>
TOTAL	172 600 €	TOTAL	172 600 €

- **APPROUVE** les termes de la convention liant Amaury Sport Organisation, le Département du Jura, Terre d'Emeraude Communauté et la commune de Moirans-en-Montagne ;
- **SOLLICITE** une participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Jura et de Terre d'Emeraude Communauté.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec Amaury Sport Organisation ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire
Grégoire LONG

